

Remplissage de béton prêt à l'emploi

Fiche d'information technique

400g / N° d'art.101216 / EAN 4016215101216



Enduit de ragréage en dispersion prêt à l'emploi pour égaliser rapidement et proprement les supports irréguliers et pour combler de manière fiable les fissures, les trous et les défauts. Facile à appliquer, très bonne adhérence et ponçage lisse après séchage. Idéal pour les travaux de rénovation et de réparation à l'intérieur et à l'extérieur et la préparation optimale pour les peintures et revêtements ultérieurs.

- pour les murs et les plafonds à l'intérieur et à l'extérieur
- renforcé par des fibres pour une grande résistance
- durcit sans se fissurer
- utilisation universelle sur les supports minéraux et les surfaces peintes

Champ d'application

Mastic prêt à l'emploi pour le remplissage de petites fissures et de trous ainsi que pour l'égalisation d'irrégularités.

Préparation

Pour tous les supports minéraux (comme le crépi, le béton et la maçonnerie) ainsi que pour les surfaces peintes. Le support doit être sec, porteur, exempt de poussière et de graisse. Si nécessaire, appliquer une couche de fond sur les supports très absorbants, sablonneux et farinants.

Traitement

Bien malaxer le tube avant utilisation. Presser le mastic dans la zone endommagée et lisser avec une spatule. En cas d'application sur toute la surface, épaisseur maximale de la couche : 5 mm. Si nécessaire, une deuxième couche peut être appliquée après le séchage complet de la première couche.

Stockage

Conserver le tube bien fermé, à l'abri des enfants et au frais, mais à l'abri du gel. À l'état non ouvert et dans des conditions de stockage appropriées, se conserve au moins jusqu'au : voir l'étiquette du lot.

Remarques

Température d'application : +5 °C pour le matériau, l'air ambiant et le support Ne pas appliquer en dessous de + 5 °C. Nettoyer les outils de travail à l'eau immédiatement après utilisation. Ne recycler que les emballages vides. Les restes de matériau séchés peuvent être éliminés avec les ordures ménagères ou comme déchets de chantier. Les résidus non durcis doivent être éliminés conformément au code déchet EWC 08 04 10.

Remarque:

Toutes les informations et données mentionnées dans cette fiche technique sont basées sur notre expérience pratique et sur des tests en laboratoire et correspondent à l'état actuel de la technique. Elles servent toutefois uniquement de directive générale et ne constituent pas une garantie pour des propriétés ou des performances spécifiques. Les conditions de stockage, de transport et d'utilisation des produits échappant à notre contrôle, aucune responsabilité juridique ne peut être déduite des informations présentées ici. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier l'adéquation du produit à l'usage prévu dans les conditions spécifiques du site ou du projet.